

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE PERSONNALISÉE D'EXPLOITATION
DE L'AÉROPORT DE BRIVE VALLÉE DE LA DORDOGNE

L'an deux mille vingt-trois et le 21 avril à 08h30, le Conseil d'Administration de la Régie Personnalisée d'Exploitation de l'Aéroport de Brive Vallée de la Dordogne, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'aéroport de Brive-Vallée de la Dordogne 19600 NESPOULS - salle de réunion, sous la présidence de Monsieur Julien BOUNIE.

La convocation a été établie et affichée le 14 avril 2023.

DELEGUES PRESENTS :

Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur Julien **BOUNIE**, Conseiller Communautaire délégué

Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur Yves **GARY**, Vice-Président

Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur Christian **PRADAYROL**, Vice-Président (Suppléant de M. PATIER)

Conseil Départemental de la Corrèze : Madame Pascale **BOISSIERAS**, Conseillère Départementale (Suppléante de M. DELPECH)

Conseil Départemental du Lot : Monsieur Frédéric **GINESTE**, Vice-Président

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS :

Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur François **PATIER**, Conseiller Communautaire délégué

Conseil Départemental de la Corrèze : Monsieur Francis **COMBY**, Vice-Président

Conseil Départemental de la Corrèze : Monsieur Jean-Jacques **DELPECH**, Conseiller Départemental

Conseil Régional Nouvelle Aquitaine : Monsieur Philippe **NAUCHE**, Vice-Président

CCI de la Corrèze : Madame Françoise **CAYRE**, Présidente

Le Conseil d'Administration de la Régie Personnalisée, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Pascale BOISSIERAS pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET DE LA DELIBERATION : 2023-20 – DM1- Section d'investissement – Virement de crédits à l'intérieur de la section

RAPPORTEUR : M. Julien BOUNIE, Président

Il convient de prendre une décision modificative afin de prendre en compte les crédits budgétaires suivants :

Le Conseil d'Administration sur décision du Président,

- considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023 sont insuffisants,

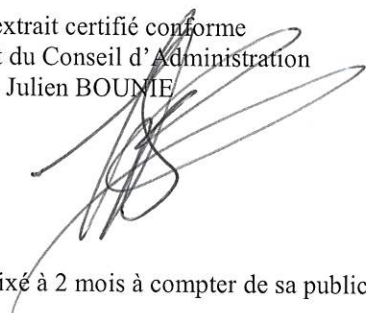
- décide de modifier l'inscription comme suit :

INTITULE DES COMPTES	DIMINUTION / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	Comptes	Montants €	Comptes	Montants €
(002) Opérations d'équipement non individualisées				78 286,16
Concessions et droits similaires			2051	10 000,00
Matériel de bureau et matériel informatique			2183	25 000,00
Mobilier			2184	8 000,00
Autres immobilisations corporelles			2188	35 286,16
(0011) Matériel d'escale		206 513,60		
Autre immobilisations corporelles	2188	206 513,60		
(0016) Acquisition camion SSLIA VIM60				28 227,44
Matériel de transport			2182	28 227,44
(0018) Aménagement zone Mirage F1				55 000,00
Autres immobilisations corporelles			2188	55 000,00
(0019) Barrière zone aérogare				45 000,00
Autres immobilisations corporelles			2188	45 000,00
DEPENSES INVESTISSEMENT		206 513,60		206 513,60

Nombre de membres en exercice : 8
Nombre de membres présents : 5
Nombre de suffrages exprimés : 5
Votes : Pour : 5
 Contre : 0
 Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
Le Président du Conseil d'Administration
Julien BOUMIE



Délibération certifiée exécutoire,
Enregistrée en Sous-Préfecture le 25/04/2023.....

Publiée et notifiée le 25/04/2023.....

Le délai de recours contre cette délibération devant le Tribunal Administratif est fixé à 2 mois à compter de sa publication.